

IDENTIFICATION	
Unité de formation : DROIT FISCAL: NOTIONS DE FISCALITE DIRECTE Activité d'enseignement : IMPOTS DE PERSONNES PHYSIQUES Cours :	Section : DRT C Nombre de crédits ECTS :
Nombre de périodes : 40	N°UF : 917-1
Dossier pédagogique : 712204U32D1	Unité déterminante : O

DESCRIPTION
<p><b>Capacités préalables requises :</b></p> <p><b>2.1. Capacités</b></p> <p><i>Face à des situations-problèmes relatives aux procédures et aux règles d'une gestion comptable simple, ayant à sa disposition le plan comptable minimum normalisé :</i></p> <p>assurer la tenue des journaux et des comptes ; mener les principales opérations de fin d'exercice ; élaborer les comptes annuels.</p> <p><i>Face aux comptes annuels d'une entreprise de taille moyenne,</i></p> <p>les présenter sous forme restructurée ; calculer les quatre ratios de base (structure, liquidité, solvabilité, rentabilité) et d'interpréter succinctement les performances de l'entreprise.</p> <p><b>2.2. Titre pouvant en tenir lieu</b></p> <p>Attestation de réussite de l'UF « Pratiques de comptabilité » de l'enseignement supérieur économique de type court.</p>
<p><b>Contenu du cours :</b></p> <p><b>INTRODUCTION GENERALE</b></p> <p><b><u>Chapitre 1. Les assujettis</u></b></p> <p><b><u>Chapitre 2 : L'assiette de l'impôt</u></b></p> <p><b><u>Chapitre 3 : Les dépenses déductibles</u></b></p> <p><b><u>Chapitre 4 : L'impôt</u></b></p> <p><b><u>Chapitre 5 : Les réductions d'impôt</u></b></p> <p><b><u>Chapitre 6 : Les versements anticipés</u></b></p>

**Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à la situation fiscale de contribuables (personne physique et PME sociétaire) caractérisée par des éléments précis et des documents adéquats en utilisant la documentation usuelle :*

d'établir la déclaration à l'impôt, en en identifiant clairement les éléments ;

de procéder au calcul de la base taxable ;

de procéder au calcul de l'impôt dû.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

la finesse d'analyse,

la pertinence des procédures appliquées,

le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques,

le niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage fiscal.

**Bibliographie :**

**Roland Rosoux, « Actualités fiscales : La déclaration à l'impôt des personnes physiques de l'exercice d'imposition 2012 », FECOFI asbl 2012.**

Code baccalauréat-master ( partie droit fiscal IPP) année scolaire en cours

IPCF « Guide Impôts et Placements » année en cours + revues PACIOLI

IPCF « Le contrôle fiscal en pratique 2009 »

MEMENTO FISCAL , Service public fédéral FINANCES, 2012.

Test- achats Budget et Droits « Guide- Impôts » (année en cours)

Cours de formation professionnelle de l'AFER

**PERSONNEL ENSEIGNANT**

ROMAN Catherine

**METHODOLOGIE****Matériel dont vous aurez besoin**

Une farde avec des feuilles et de quoi écrire.

Le code de droit fiscal.

Une calculatrice pour faire les exercices.

**Méthode de travail**

Cours magistral avec interactivité des étudiants ;

Exercices pratiques sur la plupart des points enseignés ;

Analyse et critique de documents ou textes qui vous seront fournis lors du cours.

## **MODES D'EVALUATION**

### **L'évaluation formative**

- Durant les cours les étudiants sont amenés à réaliser des exercices seuls qui seront corrigés en classe, ce qui leur permettra et me permettra de se situer dans leur apprentissage ;
- De plus , ceux qui le souhaitent peuvent effectuer chez eux des exercices complémentaires et supplémentaires.

### **L'évaluation sommative**

Au terme de chapitres importants, nous fixerons une date pour des évaluations sommatives qui entreront en ligne de compte pour l'évaluation finale (certificative) et ce, afin d'encourager les étudiants à ne pas laisser s'accumuler la matière et à se situer dans leur apprentissage(1/3 des points)

### **L'évaluation certificative**

Qui aura lieu lors du dernier cours et qui portera sur les capacités terminales explicitées au cadre Capacités terminales (2/3 des points).